

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 1/2006

Blois, le 12 janvier 2006

**Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services diocésains**

Objet : *transmission comptabilité exercice 2005*

Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La presque totalité des secteurs et services utilisent maintenant le logiciel de comptabilité « Paroisse » pour la tenue de leurs comptes. Aussi le document de liaison n'a plu de raison d'être. C'est pourquoi nous ne joignons pas à cette circulaire le document que vous connaissez (par souci d'économie). Nous vous rappelons seulement que la comptabilité de l'exercice 2005 de votre secteur ou de votre service doit parvenir par disquette (pour le moment en attendant un envoi par courrier électronique ou sur d'autres types de supports) au plus tard le **1^{er} mars 2006** à la comptabilité de l'Association Diocésaine. [Ne pas oublier de joindre le(s) extraits des comptes financiers, avec le cas échéant le(s) rapprochement(s) bancaire(s)].

Il convient de noter que même si la clôture de l'exercice peut être réalisée à distance, elle ne doit être effectuée qu'après validation par la comptabilité diocésaine pour éviter les anomalies lors de la globalisation. Cette opération est primordiale et ne doit en aucun cas être négligée.

Pour ceux qui transmettront grâce au document de liaison, vous voudrez bien servir le bon ci-dessous et le retourner à la comptabilité de l'Association diocésaine pour qu'elle vous l'adresse par retour.

Comme les autres années la comptabilité du diocèse reste à votre disposition pour toute aide éventuelle dans ces procédures.

Recevez, Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.



Coupon à retourner à Association Diocésaine de Blois – 2 rue Porte Clos-Haut – 41000 Blois ou à faxer au 02.54.56.01.94

Secteur ou service :

demande que lui soit adressé par retour de courrier à l'adresse suivante le document de liaison version 2005.

Rue ou lieu-dit :

Code postal : Ville :

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 2/2006

Blois, le 8 mars 2006

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services diocésains

Objet : *calcul indemnité kilométrique*

Père, Madame, Monsieur,

Nous venons de connaître le nouveau **barème fiscal de remboursement des frais kilométriques applicables aux véhicules d'une puissance fiscale de 5 CV effectuant plus de 20 000 Km par an** (base servant au calcul des indemnités kilométriques pour notre diocèse). Nous vous le communiquons aussitôt. Le nouveau montant est de **0.323 € par kilomètre**. Dans un but de simplification, la mise en œuvre de ce nouveau montant se fera à compter du 1^{er} mars 2006 et sans effet rétroactif.

Nous vous prions d'accepter, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 3/2006

Blois, le 8 mars 2006

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques

Objet : *Gardiennage église*

Père, Madame, Monsieur,

Pour information, nous vous adressons la copie de la circulaire du Ministère de l'Intérieur actualisant le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordiales salutations.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 4/2006

Blois, le 8 mars 2006

**Aux curés de paroisses,
Aux conseils économiques des secteurs et
Aux responsables des services diocésains qui gèrent des comptes B.R.O.**

Objet : *Rétrocession frais Banque Régionale de l'Ouest*

Père, Madame, Monsieur,

Lors de la collecte de la comptabilité des secteurs et des services diocésains, nous avons constaté, à de plusieurs reprises, que certains frais facturés par la Banque Régionale de l'Ouest n'ont pas été rétrocédés, comme cela avait été convenu initialement.

Aussi pour éviter ce genre de désagrément, nous vous invitons à l'avenir à demander la rétrocession de ces frais à M. François d'Espinay Saint Luc, votre chargé de clientèle à l'agence Blois-Château. Pour cela nous vous invitons à faxer au 02.54.56.53.00 une copie du relevé sur lequel sont facturés ces frais, les surligner et porter la mention « *S.V.P. merci de bien vouloir rétrocéder ces frais* ».

Nous vous rappelons qu'il a été convenu de rétrocéder les frais liés au fonctionnement de vos comptes (par exemple des commissions d'intervention ou des frais de rejet de chèque impayé) et non le prix des prestations (par exemple « filbanque »). En cas de doute, il ne faut pas hésiter à joindre la comptabilité de l'évêché qui pourra vous éclairer.

Nous vous prions d'accepter, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 5/2006

Blois, le 10 juillet 2006

**Aux curés de paroisses,
Aux conseils économiques des secteurs et
Aux responsables des services diocésains**

Club de référencement : le Cèdre

Nous vous informons un peu tardivement qu'un nouveau catalogue édité par le Cèdre, valable du 1er avril au 30 septembre 2006 est à votre disposition à l'évêché. Dans un souci d'économie, nous ne vous l'adressons pas systématiquement, si vous êtes utilisateurs ou intéressés par les marchés, il ne faut pas hésiter à le demander.

Entretemps nous vous souhaitons un bon été. Cordialement.

Thierry Chevalier,

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 6/2006

Blois, le 12 octobre 2006

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet :
Réunion annuelle d'information

Père, Madame, Monsieur,

Comme nous vous le proposons depuis plusieurs années, et pour permettre d'améliorer encore le fonctionnement des paroisses et des services nous vous convions à une rencontre présidée par Mgr Maurice de Germiny, évêque de Blois, le :

Vendredi 24 novembre 2006 de 17h30 à 19h30 à la maison diocésaine au 1, rue de Berry à Blois.

L'ordre du jour n'est pas encore totalement arrêté au moment de la rédaction de cette circulaire. Nous préférons lancer l'invitation le plus tôt possible pour que chacun puisse se rendre disponible à cette date. Toutefois nous sommes en mesure de vous dire que nous souhaiterions aborder les points suivants :

- Intervention de M. Benoît Chamussy, responsable régional du Cèdre (club d'études et de référencement) au sujet des services offerts ;
- Actualités et nouveautés suite aux évolutions récentes en matière comptable et à la nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Informations diverses sur la vie matérielle des paroisses et services diocésains ;
- Vos questions : si vous le souhaitez vous pouvez adresser vos remarques, vos questions et vos réactions, lors de votre inscription. Dans la mesure du possible, nous essayerons de les prendre en compte pour l'élaboration définitive de l'ordre du jour.

Nous insistons une nouvelle fois sur l'importance de cette réunion et souhaitons vivement que chaque secteur ou service y soit représenté.

Afin d'organiser la réunion nous vous demandons de nous retourner le coupon ci-dessous (par courrier ou par fax) avec le nombre de participants **avant le 20 novembre dernier délai**.

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous prions d'accepter, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

**Coupon à retourner à Association Diocésaine de Blois
2 rue Porte Clos-Haut
41000 Blois
ou à faxer au 02.54.56.01.94 avant le 20 novembre 2006**

Secteur ou service :

Participera à la rencontre du 24 novembre 2006 à la maison diocésaine.

Nombre de personne(s) présente(s) à la rencontre :

Au repas :

Vos remarques, vos questions, vos réactions éventuelles :

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 7/2006

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques

Objet :
Relance denier campagne 2006

Important relance denier

Père, Madame, Monsieur, Chers amis,

Comme les années précédentes, nous orchestrerons une relance de la campagne du Denier de l'Eglise à l'occasion de la fête de la Toussaint.

Pour cela nous mettons à votre disposition un « spécial denier », tiré à part du journal La Renaissance du Loir et Cher. Cette publication, éditée à 12 000 exemplaires, qui seront à répartir, sera mise à votre disposition dans les doyennés dans l'après-midi du vendredi 27 octobre. Pour être plus efficace nous avons effectué une répartition du nombre d'exemplaires pour chaque secteur, merci de vous y reporter pour que tous soient correctement servis.

Nous insistons sur l'importance de la collecte du Denier dans la vie matérielle de l'Eglise diocésaine. Aussi nous avons besoin de vous pour que cette relance porte beaucoup de fruits.

Profitons des églises plus remplies qu'à l'ordinaire à l'occasion de la Toussaint **pour rappeler dans les annonces l'importance du denier**. De plus, pour que la distribution soit active et efficace, **des bénévoles pourront offrir à chacun, à la sortie des messes, un exemplaire du numéro spécial de La Renaissance accompagnée d'une enveloppe de remise de dons**. S'il vous manque des enveloppes de ce type, il y en a encore à votre disposition à la maison diocésaine.

Nous comptons sur vous, l'Eglise diocésaine a besoin de vous, pour la réussite de cette relance. Dépassons le chiffre de la collecte de l'an dernier !

Enfin pour conclure, rappelons le canon 222 du Code de Droit Canonique, dans son premier paragraphe : « *Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Eglise afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité et à l'honnête subsistance de ses ministres* ».

Avec nos remerciements anticipés pour votre aide et votre participation active, nous vous redisons toute notre amitié.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94
Circulaire verte n° 8/2005

Circulaire verte n° 8/2006

Blois, le 7 décembre 2006

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet :

Paie personnel salarié
Augmentation de la valeur du point

Père, Madame, Monsieur,

La valeur du point fixée par la COPLAEF est de 8.55 € au 1er janvier 2007. Les secteurs et services faisant référence au statut du personnel laïc de l'Eglise de France doivent impérativement tenir compte de cette augmentation. Cette valeur est valable pour toute l'année 2007. Comme d'habitude vous avez toujours la possibilité de demander à la comptabilité de l'évêché, une copie du tableau récapitulatif des taux de cotisation en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Il sera *a priori* disponible dans le courant de la deuxième quinzaine de janvier.

Le montant actualisé de l'indemnité kilométrique vous sera adressé dès que nous le connaîtrons. Il reste inchangé jusqu'au 1^{er} mars 2007.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94
Circulaire verte n° 8/2005

Circulaire verte n° 9/2006

Blois, le 7 décembre 2006

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques
Aux responsables des services diocésains

Objet : transmission comptabilité 2006 et tenue comptabilité 2007

Père, Madame, Monsieur,

La presque totalité des secteurs et services utilisent maintenant le logiciel de comptabilité « paroisse ». Pour les quelques-uns qui transmettront leur comptabilité grâce au document de liaison, vous voudrez bien servir le bon ci-dessous et le retourner à la comptabilité de l'Association diocésaine pour qu'elle vous l'adresse début 2007.

D'autre part nous vous rappelons que la comptabilité de l'exercice 2006 doit parvenir à l'évêché par disquette, ou sur une clé de sauvegarde ou envoyer en pièce jointe par courrier électronique (pour ces deux derniers cas prendre contact avec la comptabilité diocésaine pour suivre strictement la procédure) au plus tard le **1^{er} mars 2007**¹. [Ne pas oublier de joindre le(s) extraits des comptes financiers, avec le cas échéant le(s) rapprochement(s) bancaire(s)]. Il convient de noter que même si la clôture de l'exercice peut être réalisée à distance, elle ne doit être effectuée qu'après validation par la comptabilité diocésaine pour éviter les anomalies lors de la globalisation. Cette opération est primordiale et ne doit en aucun cas être négligée.

D'autre part faisant suite à la réunion des trésoriers de secteurs du 24/11/06, je vous rappelle que :

- 1) **Immobilisations** : un tableau récapitulatif des immobilisations et des amortissements doit impérativement être joint à la comptabilité de 2006. Nous l'annexons à cette circulaire. Vous pouvez soit le servir tel qu'il est, et nous l'adresser ; soit le recopier sur un fichier « excel », et nous adresser le fichier ou l'édition papier du fichier ; soit demander que la comptabilité diocésaine vous fasse parvenir le fichier (par disquette, ou en pièce jointe par courrier électronique) et nous adresser le fichier ou l'édition papier du fichier une fois servi. A ce sujet vous pouvez utilement vous reporter à la note rédigée par la comptabilité diocésaine.

- 2) A - **Quêtes impérees** (à partir du 1^{er} janvier 2007) :

Les comptes 655.100 : *Reversement au diocèse* ; 655.110 : *Reversement quêtes impérees* et 754.420 : *Quêtes impérees reçues* ne doivent plus être utilisés.

Les quêtes impérees sont enregistrées en totalité, lors de l'encaissement, au crédit du compte 452.100 : *Quêtes impérees*.

Lors du versement à la Curie diocésaine, avec le bordereau trimestriel, le compte 452.100 sera débité du même montant. Ce compte doit impérativement être soldé régulièrement.

B - Casuel :

Le casuel doit être enregistré de la manière suivante. Il devra être éclaté en deux lignes :

- ✓ 90 % seront affectés au crédit du compte 754.100 : *Casuel obsèques* ou 754.200 : *Casuel mariages etc...*
- ✓ 10 % seront affectés au crédit du compte 452.110 : *Taxes sur Casuel*.

.../...

¹ Cette date est impérative en raison des contraintes nouvelles résultant désormais de la présence d'un commissaire aux comptes.

.../...

Lors du versement à la Curie diocésaine, avec le bordereau trimestriel, le compte 452.110 sera débité du même montant que ce qui a été porté au crédit. Ce compte doit impérativement être soldé régulièrement. A ce sujet vous pouvez utilement vous reporter à la note rédigée par la comptabilité diocésaine.

Les nouveaux comptes seront créés lors de l'ouverture de l'exercice comptable 2007 (lors de la restauration).

Pour les secteurs qui n'ont pas pu assister à la rencontre, les documents remis sont joints à cette circulaire.

Comme les autres années la comptabilité du diocèse reste à votre disposition pour toute aide éventuelle dans ces procédures que nous savons être de plus en plus complexes.

Une nouvelle fois, nous tenons à vous remercier pour votre aide. Recevez, Père, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry Chevalier,
Econome diocésain.

✂

**Coupon à retourner à Association Diocésaine de Blois
2 rue Porte Clos-Haut – 41000 Blois ou à faxer au 02.54.56.01.94**

Secteur ou service : demande que

1) lui soit adressé le tableau récapitulatif des immobilisations et amortissements :

par courrier en fichier « excel » sur disquette ²
par fichier « excel » en pièce jointe de courrier électronique

2) lui soit adressé le document de liaison version 2006 :

par courrier à l'adresse ci-dessous
par fichier « excel » en pièce jointe de courrier électronique

Complément d'adresse :

Rue ou lieu-dit :

Code postal : Ville :

Adresse courriel :

² Cocher la case voulue.